

WILFRIED

Note d'information relative à l'offre de parts de catégorie B et C par Wilfried SC agréée comme ES.

Le présent document a été établi par **Wilfried SC agréée comme ES**.

Le présent document n'est pas un prospectus et n'a pas été vérifié ou approuvé par l'autorité des services et marchés financiers.

Cette note d'information est correcte à la date du 11/10/2023.

AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.

LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'EPROUVER DE GRANDES DIFFICULTES A VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT

Partie I : Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée.

L'instrument offert est une action. En y souscrivant, l'investisseur devient propriétaire d'une partie du capital de l'émetteur. L'actionnaire est soumis au risque de l'entreprise et risque donc de perdre le capital investi. En cas de liquidation l'actionnaire passe après le créancier dans la répartition du produit de la vente des actifs, autrement dit la plupart du temps, il ne peut rien récupérer.

L'action a une durée de vie illimitée. Voir le point 3 de la partie IV pour les possibilités de remboursement.

En contrepartie, l'action donne droit à une quote-part du bénéfice éventuel de l'émetteur et l'actionnaire reçoit le cas échéant un revenu appelé dividende. Le montant du dividende dépend du profit réalisé par l'émetteur et de la façon dont il décide de le répartir entre mise en réserve et rémunération des actionnaires. L'action donne également un droit de vote à l'assemblée générale.

L'émetteur estime que les risques les plus importants pour l'investisseur sont les suivants :

Risques propres à l'émetteur - opérationnels et commerciaux :	<p>Les risques opérationnels et commerciaux suivants sont à prendre en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des prix des matières premières : Le prix des matières premières (papier, énergie) augmente de manière extrêmement rapide et sont difficiles à estimer. L'impact sur les coûts de production est important et devra être répercuté sur le prix du magazine. Néanmoins, ce risque est mitigé par une rationalisation des coûts fixes qui se concrétise par une réduction du nombre d'exemplaires produits et un
---	---

	<p>meilleur investissement dans notre communication externe. Cela nous permettra de réduire les coûts en accroissant la marge sur la vente.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un autre risque est l'inflation générale qui a marqué l'année 2023 par l'augmentation significative des salaires et des coûts patronaux par le mécanisme de l'indexation. Ce risque est mitigé par une motivation accrue de l'équipe de trouver des moyens de survie à long terme pour la coopérative et par une stratégie de gestion financière responsable. - Un autre risque est la difficulté à recruter de nouveaux abonnés. Pour pallier à ce risque nous mettons en place une campagne de recrutement qui se base sur les axes suivants : produire des articles pertinents qui reflètent adéquatement l'esprit et la qualité Wilfried ; contacter les journalistes et médias pour y trouver de l'écho ; incarner Wilfried dans des événements, des débats et interventions journalistiques. - Un autre risque est la potentielle rétention des abonnés : il y a un énorme enjeu pour Wilfried de garder ses abonnés et faire en sorte qu'ils prolongent leur abonnement. Pour le moment, cette option n'est pas encore automatisable. Pour pallier à ce risque nous mettons en place d'ici peu de temps un outil de gestion nous permettra d'offrir à nos abonnés une prolongation automatique de leur abonnement. Un groupe de travail est entièrement consacré aux risques liés à la rétention et au recrutement des abonnés. Les membres de l'équipe de Wilfried s'associent ici avec des coopérateurs bénévoles (et compétents dans ces domaines) qui désirent ardemment faire durer Wilfried.
--	---

	<ul style="list-style-type: none"> - Un autre risque est la dépendance vis-à-vis des réseaux de distributions classiques : nous dépendons d'AMP, leader sur le marché et la vente des magazines et périodiques. Une difficulté pour nous est que nous ne pouvons réaliser des actions directes concernant la vente, le réassort, la distribution et la stratégie de diffusion de nos magazines au sein de leur réseau. <p>La manière de mitiger ce risque est que nous sommes en réflexion en interne sur une autre manière de distribution qui serait complémentaire à AMP mais qui privilégierait d'autres types de points de vente. Nous misons beaucoup sur les points de vente indépendants (telles que Pax, Bleus d'encre, Tropicisme...), avec qui nous sommes en contact direct et développons des relations de confiance. Nous avons une parfaite maîtrise des quantités vendues par magasins et nous entretenons de bons rapports avec les libraires. Nous commençons également à pénétrer un nouveau marché, celui des magasins bio, des cafés littéraires et d'autres types</p>
--	--

	<p>de commerces locaux qui s'attachent à diffuser de la presse et de la culture. Un des risques de ce recours au point de distribution alternatif est que cet écosystème est particulièrement fragile et les points de vente indépendants ferment régulièrement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'outil de gestion avec lequel nous travaillons depuis trois ans nous donne du fil à retordre depuis longtemps. Nous n'avons pas de vision claire de notre fichier d'abonnés, ni de maîtrise exacte de nos coûts. Le risque est la difficulté à relancer les abonnés qui sont à la fin de leur abonnement pour les prévenir qu'ils doivent le renouveler en raison d'un outil de gestion déficient. Nous pallions à ce risque en développant ex nihilo un nouvel outil de gestion, plus simple, plus efficace plus moderne. Ceci implique d'avoir encore des « maladies » de jeunesse à assumer au début. Néanmoins, le risque est mitigé puisque nous sommes encadrés dans la mise en place de cet outil par son concepteur.
--	--

<p>Risques propres à l'émetteur - liés aux subventions :</p>	<p>Nous demandons chaque année le subside accordé pour l'Aide à la presse écrite périodique. Un risque est la perte de ce subside. Heureusement celui-ci est octroyé depuis de nombreuses années.</p> <p>Un risque lié aux subsides est la limitation de l'octroi par la règle européenne des <i>minimis</i>. Nous ne pouvons obtenir des subsides publics qu'à hauteur de 200.000 € tous les trois ans. Ceci limite fortement les aides que nous pouvons recevoir afin de stabiliser les finances de la coopérative.</p> <p>Par ailleurs, Wilfried est un des médias fondateurs du collectif KIOSQUE. Il s'agit d'un collectif pluriel de médias belges, francophones et libres, fondé au printemps 2022 autour de valeurs et de réalités communes. KIOSQUE est composé de sept titres : Alter Echos, axelle, Imagine, Le Ligneur, Médor, Tchak! et Wilfried. Kiosque à l'ambition de porter la voix de nos médias auprès du monde politique et dégager des scénarios économiques visant à préserver la liberté et la diversité de la presse, enrichir le débat démocratique, fortifier et restaurer la confiance qui lie citoyens, citoyennes et journalisme.</p> <p>Wilfried bénéficie également d'une aide de Brusoc (prêt d'un montant total de 80.000 euros), sous forme d'un prêt <i>bullet</i>.</p>
<p>Risques propres à l'émetteur - gouvernance :</p>	<p>Le turnover au sein de l'équipe a été élevé durant les quatre premières années d'existence de la structure. Aujourd'hui, l'équipe est stabilisée.</p> <p>L'équipe salariée est divisée en deux pôles : le pôle éditorial (1 journalistes, 1 rédacteur en chef et 1 rédacteur en chef adjoint) et le pôle non éditorial (1 directrice et 1 responsable administratif). Les profils sont divers et complémentaires. Un des risques est que ces</p>

	<p>deux pôles n'entrent pas réellement en communication. Pour cela, pas mal de canaux sont établis ainsi que des réunions qui permettent que l'échange d'information soit optimal.</p> <p>Il existe un risque qu'une des personnes à responsabilité clé vienne à quitter la structure. Pour cela il est mis en place une organisation basée sur la pérennité des documents de travail et la réalisation continue de Vade Mecum sur les méthodes utilisées en interne.</p> <p>Aujourd'hui, l'équipe a été renforcée pour lui permettre de retrouver du souffle et de se stabiliser. Pour permettre également aux rédacteurs en chef et adjoint de se concentrer à la rédaction du magazine.</p> <p>Il existe un risque lié au départ d'un administrateur qui exerce des fonctions clés dans la société. Le CA est composé de 9 administrateurs, parmi lesquels deux fondateurs sont impliqués depuis le départ. Ils sont profondément engagés et garant de la finalité sociale avec des rôles telles que celui du président du CA (Quentin Jardon) ou d'administrateur délégué (François Brabant). Ils ont permis de développer la société en créant une structure administrative et financière et en créant de l'emploi. Outre ces fondateurs, le CA inclus également d'autres personnes compétentes pour analyser, contrôler et suivre les dossiers de la coopérative. Si l'un des administrateurs venaient à quitter la société, des mesures sont mises en place pour assurer la continuité de l'activité. Une attention particulière est portée au partage de l'ensemble des informations et des documents au CA via un stockage dans un cloud.</p> <p>Cela étant, l'organe d'administration amorcera prochainement une réflexion sur le profil des différents administrateurs.</p>
Autres risques :	<p>Un risque est que nous n'ayons plus accès à notre bureau à Bruxelles à la Toison d'Or en tant que locataire et dont le loyer est particulièrement attrayant. Ce risque est pallié en raison de notre système de travail dématérialisé qui nous permet de travailler de façon flexible et nomade sans réelle difficulté.</p> <p>Le stock des anciens numéros de Wilfried conservés aujourd'hui dans notre bureau seront alors conservés soit dans un nouvel espace propice au stockage, qui sera probablement payant, soit directement chez les membres de l'équipe.</p>

Partie II : Informations concernant l'émetteur.

A. Identité de l'émetteur

1.1 Siège social et pays d'origine	Avenue de la Toison d'Or – 21/11 1050 Ixelles Belgique
1.2 Forme juridique	Société coopérative agréée comme entreprise sociale.
1.3 Numéro d'entreprise ou équivalent	0676 776 324
1.4 Site internet	www.wilfriedmag.be
2. Activités de l'émetteur	L'article 3 : Objet des statuts de la coopérative énonce : « La société a pour objet (...) la publication et promotion d'une revue journalistique sur les enjeux de société en Belgique et dans le monde. »
3. Identité des personnes détenant plus de 5 % du capital de l'émetteur.	Brusoc (15%) Nicolas Janssens (6,7%) Tanguy Dethier (5,6%) Thierry Geerts (4,5%)
4. Éventuelles opérations conclues entre l'émetteur et les personnes visées au point précédent et/ou des personnes liées autres que des actionnaires.	Aucune opération n'a été conclue entre Wilfried SCRL et les personnes physiques listées au point 3 ou des personnes morales dont ils seraient à titre individuel ou conjointement actionnaires majoritaires. Wilfried SCRL a cependant conclu une opération avec Brusoc, sous la forme d'un prêt bullet.
5.1 Identité des membres de l'organe légal d'administration de l'émetteur.	François Brabant, administrateur délégué Quentin Jardon, président Victoria Blackman, trésorière Tanguy de Thier, administrateur Alexis Marroy, administrateur Etienne Cléda, administrateur Laurent Hanseeuw, administrateur
5.2 Identité des membres du comité de direction.	François Brabant, Rédacteur en chef Quentin Jardon, Rédacteur en chef adjoint Rosa Rochman, Coordinatrice générale de la coopérative
5.3 Identité des délégués à la gestion journalière.	François Brabant

6. Montant global de la rémunération des administrateurs et/ou délégué(s) à la gestion journalière pour le dernier exercice comptable et montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.	Les mandats d'administrateurs ou de délégué à la gestion journalière sont exécutés à titre bénévole au sein de la coopérative Wilfried.
7. Concernant les personnes visées au point 4, mention de toute condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.	Aucune des personnes listées au point 3 n'est concernée par une condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.
8. Description des conflits d'intérêts entre l'émetteur et les personnes visées au point 3 et 5, ou avec d'autres parties liées.	Il n'existe pas de conflit d'intérêt entre Wilfried et les personnes listées au point 3 et au point 5, ou toute autre personne liée.
9. Identité du commissaire aux comptes.	Il n'y a pas de commissaire aux comptes nommé. Volonté de mettre en place un audit interne, composé de membres du CA et de coopérateurs pour réaliser un audit interne. Il existe également pour les coopérateurs de type B de demander un audit externe (article 21 : Contrôle).

B. Informations financières concernant l'émetteur

1. Comptes annuels des deux derniers exercices.	<p>Les comptes annuels des deux derniers exercices en annexe de la présente note n'ont pas été audités par un commissaire et n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante.</p> <p>« Les présents comptes annuels n'ont pas été audités par un commissaire et n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante ».</p>
2. Fonds de roulement net.	<p>Notre fond de roulement à la date du 30 juin 2023 est de 279k-237=42k.</p> <p>Ce fond de roulement est suffisant pour nos activités, mais l'analyse de notre fond de trésorerie montre le fait qu'il y a une béance entre le cycle de sortie (production du magazine) et de rentrée (vente du magazine) allant jusqu'à trois mois de décalage.</p> <p>C'est ce décalage qui peut poser des problèmes dans la durée.</p>

3.1 Capitaux propres.	Au 15 juillet 2023, nous avons 45.017,67 € en capitaux propres et un bilan total de 282.125,35 €. Ceci nous donne un ratio de solvabilité de 15,96 %.
3.2 Endettement.	Au 15 juillet 2023, nous avons des dettes à plus d'un an élevées à hauteur de 74.698,45 €. Il s'agit d'un emprunt contracté auprès de Brusoc. Nous avons des dettes à maximum un an élevées à 87.600,13 €.
3.3 Date prévue du break-even. Cette date dépend du plan financier fourni par l'émetteur au comité de label. Ce plan financier est une projection qui dépend de nombreux facteurs dont la réalisation est incertaine.	Il est prévu que le break even soit atteint à l'année comptable 9, en 2025-2026.
3.4 Date à laquelle la valeur comptable des parts équivaut à la valeur nominale. Cette date dépend du plan financier fourni par l'émetteur au comité de label. Ce	Aux alentours de 2027-2028.
plan financier est une projection qui dépend de nombreux facteurs dont la réalisation est incertaine.	
4. Changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice auquel ont trait les comptes annuels annexés à la présente note.	Pas de changement significatif de la situation financière et commerciale depuis le dernier exercice.

Partie III : Informations concernant l'offre des instruments de placement

A. Description de l'offre

1.1 Montant minimal de l'offre.	Il n'y a pas de montant minimal.
1.2 Montant minimal de souscription par investisseur.	<ul style="list-style-type: none"> - part B (investisseurs) : 1000 euros - part C (citoyen) : 100 euros <p>Les parts A (fondateurs) et les parts S (sympathisants) ne font pas partie du présent appel public à l'épargne.</p>

1.3 Montant maximal de souscription par investisseur.	Il n'y a pas de montant maximal de souscription par investisseur.
2. Prix total des instruments de placement offerts.	400.000 euros
3.1 Date d'ouverture de l'offre	11/10/2023.
3.2 Date de clôture de l'offre	10/10/2024.
3.3 Date d'émission des instruments de placement.	Néant.
4. Droit de vote attaché aux parts.	Chaque coopérateur dispose d'une voix à l'assemblée générale, quel que soit le nombre d'actions qu'il détient (article 26.4.)
5. Modalités de composition du Conseil d'administration.	<p>La société est administrée par un organe d'administration composé de trois membres au moins, coopérateurs ou non, nommés par l'assemblée générale.</p> <p>Les coopérateurs de catégorie A doivent toujours élire 51 % ou plus des administrateurs. Au moins trois administrateurs sont élus à majorité simple par les coopérateurs « FONDATEURS » ou assimilés pour autant qu'ils soient toujours actionnaires de cette classe A.</p> <p>A partir du moment où il en existe, au moins un administrateur est élu à majorité simple par les coopérateurs de type B.</p>

	<p>A partir du moment où il en existe, au moins un administrateur est élu à majorité simple par les coopérateurs de type C.</p> <p>Le nombre d'administrateurs peut être revu à la hausse sur base de décision à la majorité simple des actionnaires au sein de chaque classe.</p> <p>La durée du mandat des administrateurs est de quatre ans.</p> <p>Les mandats des administrateurs sont révocables en tout temps par l'assemblée générale.</p> <p>Aucun mandat ou responsabilité politique n'est autorisé pour les administrateurs. Si durant l'exercice d'un mandat (quatre ans), un administrateur contrevenait aux dispositions de cet article, il serait réputé démissionnaire. Son remplacement se fera selon le principe de vacance.</p> <p>Si l'administrateur est une personne morale, celle-ci doit désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. La personne morale ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur (<i>voir Statuts ; Chapitre IV : Administration et surveillance</i>)</p>
6. Frais à charge de l'investisseur.	Il n'y a aucun frais à charge de l'investisseur pour l'acquisition d'une action (part de coopérative) de Wilfried
7. Allocation en cas de sursouscription	Remboursement des derniers candidats souscripteurs.

B. Raisons de l'offre

1. Utilisation projetée des montants recueillis.	Publications d'éditions du magazine Wilfried.
--	---

2. Détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser.	La production d'un magazine coûte en moyenne 29.000 €, partagés entre : 1. La production : 11.000 € L'impression : 14.000 € 3. La distribution : 4.000 €
3. Autres sources de financement pour la réalisation de l'investissement ou du projet considéré	Nous finançons la production des magazines avec : 1. La vente des magazines (par abonnement ou en points de vente) 2. Les subsides d'aide à la presse octroyés par la FWB 3. Les revenus publicitaires
4. Pour plus d'information veuillez consulter le plan financier disponible ici : Toutes les informations supplémentaires peuvent être demandées à l'adresse admin@wilfriedmag.	

Partie IV : Informations concernant les instruments de placement offerts

A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

1. Nature et catégorie des instruments de placement.	Les parts sociales de catégorie B « Investisseur » à 1.000 € et C « citoyen » à 100 €. Les parts de catégorie A « fondateur » ne font pas partie de la présentes offres
2.1 Devise des instruments de placement.	Euros
2.2 Dénomination des instruments de placement.	Cfr point 1.
2.3 Valeur nominale des instruments de placement.	Parts de catégorie B = 1.000 € Parts de catégorie C= 100 €
2.4 Valeur comptable de la part au 30/06/2023	Les parts de catégories B valent 297,95 € Les parts de catégories C valent 29,8 €
2.5 Risque de fluctuation du prix du titre :	Le remboursement éventuel des parts se fera au prix de la valeur comptable
2.6 Plus-value	Les éventuelles plus-values sont permises par les statuts, mais limitées à maximum le double de la valeur nominale (art. 12.5)
3. Modalités de remboursement.	Un coopérateur peut démissionner durant les six premiers mois de l'exercice social (Art. 10 et art. 12)
4. Rang des instruments de placement dans la structure de capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité	Dernier rang.
5. Eventuelles restrictions au libre transfert des instruments de placement.	Voir article 7 et 13 des statuts

6. Le cas échéant, taux d'intérêt annuel et, le cas échéant, mode de détermination du taux d'intérêt applicable au cas où le taux d'intérêt n'est pas fixe.	Idem points 2.5, 2.6 et 3.
7. Politique de dividende	Les dividendes sont plafonnés à 6 % par arrêté royal.
8. Date de paiement de l'intérêt ou de la distribution du dividende.	Dans le mois suivant l'assemblée générale validant les comptes de l'exercice social

Partie V : Autres informations importantes

Résumé de la fiscalité :	Un précompte mobilier de 30 % est retenu à la source sur les dividendes. Toutefois, les personnes physiques soumises à l'impôt sur le revenu sont exemptées de la retenue à la source sur le premier versement des dividendes. Pour l'année de revenus 2022, année d'évaluation 2023, le montant de l'exonération est de 800 €.
Plainte concernant le produit financier	En cas de plainte, vous pouvez vous adresser à l'équipe administrative de la coopérative via l'adresse courriel : admin@wilfriedmag.be . Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le service médiation des consommateurs, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 Bte 1 à 1000 Bruxelles (Tel : 02 702 52 20, E-mail : contact@mediationconsommateur.be).

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **WILFRIED**

Forme juridique : Société coopérative

Adresse : Rue Charles Martel

N° : 8

Boîte :

Code postal : 1000

Commune : Bruxelles

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0676.776.324

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

13-06-2017

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en **EURO** approuvés par l'assemblée générale du **03-12-2022**

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-07-2021

au

30-06-2022

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-07-2020

au

30-06-2021

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

M-app 6.2, M-app 6.3, M-app 6.4, M-app 6.6, M-app 7, M-app 8, M-app 9, M-app 10, M-app 12, M-app 13, M-app 14, M-app 15, M-app 16

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

MAROY ALEXIS

Avenue Michel-Ange 66 003

1000 Bruxelles

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

IZZARELLI CINDYA

Avenue Rogier 306 5

1030 Schaerbeek

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

COTMAN ELEONORE

Rue Josse Impens 18

1030 Schaerbeek

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

BRABANT FRANCOIS

RUE CHARLES WEROTTE 59 0000

5000 Namur

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur délégué

VERBEEREN FRANCOIS

RUE DE DANEMARK 29 2

1060 Saint-Gilles

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

GUISSET MONIQUE

Au Passou 22 1

4053 Embourg

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

JARDON QUENTIN

AVENUE DE LA COURONNE 247 2

1050 Ixelles

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

DE THIER TANGUY

Avenue Schlogel 43

5590 Ciney

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

BLACKMAN VICTORIA

Rue du Vivier 17

1050 Ixelles

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
IXO FACTO SRL 0758511888 Rue des Frères Poels 7 a 1325 Dion-Valmont BELGIQUE	52320786	A B

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	ACTIF		
	FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		
	ACTIFS IMMOBILISÉS		
	Immobilisations incorporelles		
	Immobilisations corporelles		
	Terrains et constructions		
	Installations, machines et outillage		
	Mobilier et matériel roulant		
	Location-financement et droits similaires		
	Autres immobilisations corporelles		
	Immobilisations en cours et acomptes versés		
	Immobilisations financières		
	ACTIFS CIRCULANTS		
	Créances à plus d'un an		
	Créances commerciales		
	Autres créances		
	Stocks et commandes en cours d'exécution		
	Stocks		
	Commandes en cours d'exécution		
	Créances à un an au plus		
	Créances commerciales		
	Autres créances		
	Placements de trésorerie		
	Valeurs disponibles		
	Comptes de régularisation		
	TOTAL DE L'ACTIF		
	20		
	21/28	<u>1.965</u>	<u>8.048</u>
6.1.1	21	1.332	7.764
6.1.2	22/27	108	259
	22		
	23		
	24	108	259
	25		
	26		
	27		
6.1.3	28	525	25
	29/58	<u>430.588</u>	<u>150.138</u>
	29		
	290		
	291		
	3	9.772	14.672
	30/36	9.772	14.672
	37		
	40/41	114.090	35.929
	40	110.099	34.156
	41	3.991	1.773
	50/53		
	54/58	276.372	65.892
	490/1	30.355	33.645
	20/58	432.553	158.186

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF					
CAPITAUX PROPRES					
Apport					
			10/15	173.549	15.251
			10/11	469.100	272.700
	Disponible		110	444.600	248.200
	Indisponible		111	24.500	24.500
Plus-values de réévaluation					
Réserves					
			12		
	Réserves indisponibles		13	4.500	4.500
	Réserves statutairement indisponibles		130/1	500	500
	Acquisition d'actions propres		1311	500	500
	Soutien financier		1312		
	Autres		1313		
	Réserves immunisées		1319		
	Réserves disponibles		132		
			133	4.000	4.000
	Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	-300.051	-261.949
Subsides en capital					
			15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net					
			19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS					
Provisions pour risques et charges					
			16		
	Pensions et obligations similaires		160/5		
	Charges fiscales		160		
	Grosses réparations et gros entretien		161		
	Obligations environnementales		162		
	Autres risques et charges		163		
			164/5		
Impôts différés					
			168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	259.004	142.935
Dettes à plus d'un an		17	80.000	
Dettes financières		170/4	80.000	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0	80.000	
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus		42/48	67.287	83.908
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	27.093	33.294
Fournisseurs		440/4	27.093	33.294
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	40.194	50.613
Impôts		450/3	8.252	10.939
Rémunérations et charges sociales		454/9	31.942	39.675
Autres dettes		47/48		
Comptes de régularisation		492/3	111.717	59.027
TOTAL DU PASSIF		10/49	432.553	158.186

COMPTE DE RÉSULTATS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute	(+)/(-)	9900	150.686	29.065
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62	154.740	141.620
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	6.583	6.583
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4	1.020	9.460
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	22.227	10.430
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	-33.884	-139.029
Produits financiers		75/76B	264	1
Produits financiers récurrents		75	264	1
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières		65/66B	3.443	2.798
Charges financières récurrentes		65	3.443	2.798
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	-37.062	-141.826
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	67/77	1.040	
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	-38.102	-141.826
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-38.102	-141.826

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	-300.051	-261.949
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	-38.102	-141.826
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	-261.949	-120.123
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		
Affectation aux capitaux propres	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	-300.051	-261.949
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

ANNEXE**ETAT DES IMMOBILISATIONS****IMMOBILISATIONS INCORPORELLES****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXX	32.160
8029		
8039		
(+)/(-) 8049		
8059	32.160	
8129P	XXXXXXXXXX	24.396
8079	6.432	
8089		
8099		
8109		
(+)/(-) 8119		
8129	30.828	
(21)	1.332	

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8199P	XXXXXXXXXX	454

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8169		
8179		
8189		
8199	454	

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

8259P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8219		
8229		
8239		
8249		

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8259		
8329P	XXXXXXXXXX	195

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8279	151	
8289		
8299		
8309		
8319		

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8329	346	
------	-----	--

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(22/27)	108	
---------	-----	--

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXX	25
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	500	
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	525	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	525	

RÈGLES D'ÉVALUATION

REGLES D'EVALUATION

PRINCIPE

Les règles d'évaluation sont fixées conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et associations.

Aux fins d'un rendu fidèle, il n'y aura aucune dérogation aux règles de valorisation précitées.

Le compte de résultat n'est pas notablement influencé par des produits et des charges imputables à une quelconque autre année comptable.

Les chiffres des années comptables consécutives sont comparables.

REGLES PARTICULIERES

Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif : Néant

Frais de restructuration :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration n'ont pas été portés à l'actif; dans l'affirmative; cette inscription à l'actif se justifie comme suit : Néant

Immobilisations incorporelles :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend () EUR

La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill n'est pas supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit : Néant

Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles n'ont pas été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit : Néant

Amortissements actés pendant l'exercice :

- 1.Frais d'établissement - 100%
- 2.Immobilisation Incorporelles - 20%
- 3.Matériel de bureau et mobilier - 20%(min) et 33,33%(max)
- 4.Autres immobilisations corpor. - 10%(min) et 20%(max)

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire. Tous les amortissements se font au prorata du temps dès premier du mois qui suit le mois de l'acquisition, en mois entiers et par minimum d'un mois.

Les frais complémentaires peuvent être amortis au même rythme que les actifs dont il s'agit.

Des amortissements complémentaires ou exceptionnels sont comptabilisés lorsque par suite de l'obsolescence technique ou de la modification des circonstances économiques ou technologiques, la valeur comptable est supérieure à la valeur d'usage pour la société.

Les immobilisations corporelles dont la durée d'usage n'est pas limitée font l'objet de réductions de valeur sur immobilisés corporels, afin de tenir compte à la clôture de l'année comptable de dépréciations définitives ou non.

Les immobilisés corporels mis hors d'usage, ou qui ne contribuent plus durablement à l'activité de la société, font le cas échéant objet d'un amortissement exceptionnel, afin de faire concorder leur valeur de réalisation probable.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Participations

Les actions et parts sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition, à l'exclusion des frais complémentaires, qui ressortent du compte de résultat.

Une analyse de leur valeur est effectuée annuellement et individuellement.

Cette analyse de la valeur se fait d'après la valeur comptable patrimoniale nette des actions ou de la valeur contractuelle présumée en cas de cession, ou selon les critères utilisés lors de l'acquisition des parts si la participation fut acquise à un prix divergeant de sa valeur comptable, ou encore selon la méthode de l'actif net réévalué (actif net + plus-values latentes - moins-values latentes +/- impact fiscal).

Des réductions de valeur sont appliqués lorsque la valeur estimée, calculée comme expliqué ci-dessus, s'avère inférieure à la valeur comptable et lorsque, la dépréciation est durable, ce que justifient la position, la rentabilité, la valeur de réalisation présumée et les perspectives de la participation.

Les réductions de valeur sont reprises lorsque la valeur estimée est supérieure à la valeur comptable qui tenait compte de réductions de valeur et ce pour autant que, la différence soit de nature durable.

CREANCES ET AUTRES CAUTIONNEMENTS EN NUMERAIRE

Ces créances, matérialisés par des effets, ou non, destinées à un appui durable et les cautionnements en numéraire, versés à titre de garantie permanente entre autres à des pouvoirs publics et des entreprises d'utilité publique, sont inscrites sous cette rubrique à leur valeur nominale. Ces créances sont prises en charge totalement ou partiellement si elles font l'objet d'une remise de dette irrévocable.

Ces créances sont sujettes à réduction de valeur s'il y a doute, pour le tout ou partie, sur leur paiement à la date d'échéance.

CREANCES A PLUS D'UN AN

Ces créances se comptabilisent à leur valeur nominale. Des réductions de valeur sont appliquées si le tout ou une partie de créances sont douteuses quant à leur paiement à la date d'échéance, de même lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture comptable annuelle est inférieure à leur valeurs nominale.

Stock

Tous les numéros sont valorisés à 50% de leur prix de production (variable) sauf le dernier numéro qui est valorisé à 100%

CREANCES A UN AN AU PLUS

Ces créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Il est appliqué des réductions de valeur s'il y a doute sur les paiements à l'échéance pour le tout ou pour une partie, de même si leur valeur de réalisation à la date de la clôture annuelle est inférieure à leur valeur nominale.

En vertu de la règle qui précède, des réductions de valeur intégrale sont comptabilisées sur les créances sur clients dont la solvabilité est minée, sur des créances contestées et sur des créances honorées avec une lenteur anormale.

PLACEMENTS DE TRESORERIE ET MOYENS DISPONIBLES

Ces placements se comptabilisent à leur valeur nominale.

COMPTE DE REGULARISATION DE L'ACTIF

Les charges constatées d'avance comprennent des coûts au prorata exposés en cours de l'année comptable, mais qui sont mis à charge de l'année comptable suivante. Les produits acquis, c'est-à-dire les produits au prorata qui ne seront encaissés que dans le courant de l'année comptable suivante, mais qui sont relatés à l'année comptable écoulée, sont également mentionnés ici.

Les produits, ou leurs parties, dont l'encaissement surviendra l'année suivante ou plus tard, mais qui sont relatés à l'année comptable présente, sont comptabilisés pour leur part relative à l'année comptable.

DOTATIONS POUR RISQUES ET CHARGES, PROVISIONS

Les dotations pour risques et charges doivent selon leur genre couvrir des pertes ou des coûts nettement précisés qui sont probables ou certains à la date du bilan, mais dont le montant n'est pas certain.

Chaque année on consacrera un examen complet aux dotations constituées précédemment à des fins de couverture de risques et de coûts auxquels la société est exposée. Les dotations pour risques et charges qui ne répondent pas à l'activité courante de la société, sont comptabilisées en résultat exceptionnel.

Au cas où l'évaluation, en l'absence de critères de valorisation objectifs, des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dévalorisations est inévitable et très incertaine, ce fait est mentionné dans les annexes du compte annuel si les montants concernés peuvent être importants.

DETTES A PLUS D'UN AN

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

DETTES A UN AN AU PLUS

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

La provision pour pécule de vacances à payer est comptabilisée en tenant compte des montants admis par l'administration fiscale sur base des obligations légales et conventionnelles.

COMPTE DE REGULARISATION DU PASSIF

Il s'agit de coûts au prorata, qui ne seront payés que dans une année comptable postérieure, mais qui concernent l'année comptable écoulée. Ces coûts sont valorisés à leur valeur nominale. Il s'agit aussi des produits à régulariser, c'est-à-dire le prorata des produits encaissés dans le courant de l'année comptable ou de l'année précédente, mais qui concernent une année comptable postérieure.

DEVICES ETRANGERES

Les actifs et passifs circulants, exprimés en devises étrangères, sont convertis à l'aide du cours de clôture en fin d'année comptable. Les différences de conversion sont globalisées, devise par devise. Si la différence de conversion obtenue est négative, elle est mise à charge du résultat. Si la différence de conversion est positive, elle est traitée par les comptes de régularisation.

AUTRES INFORMATIONS A COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE:

Extrait du conseil d'administration du 13 décembre 2022:

'Constatant une perte de l'exercice pendant au moins deux exercices successifs, le Conseil d'administration du 13 décembre 2022, à l'unanimité moins une abstention, valide et justifie la continuité des activités de Wilfried SC, compte tenu:

- De la croissance importante des abonnements;
- De la trésorerie positive et de l'apport récent de nouveaux capitaux;
- De la stabilisation et la professionnalisation de l'équipe en place;
- Des projections du plan financier, qui prévoit l'équilibre budgétaire à l'horizon 2025, permettant d'assurer la pérennité des activités de Wilfried SC.

Plusieurs points d'attentions sont toutefois évoqués pour l'avenir:

- Les outils et les pratiques de gestion interne devront être révisés et professionnalisés;
- L'évolution des coûts du personnel devront être maîtrisés et les ventes suivre la trajectoire tracée par le plan financier (particulièrement en ce qui concerne la période critique des réabonnements début 2023).
- D'éventuels nouveaux apports de capitaux devront être envisagés en cas de troubles temporaires de trésorerie.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100	1,6	2,5	3	2,4
Nombre d'heures effectivement prestées	101	2.840	2.186	5.026	4.230
Frais de personnel	102	85.949	66.508	152.457	108.159

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	2	4	3,8
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	2	3	3,7
Contrat à durée déterminée	111		1	0,1
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	2	2	3,1
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	2	2	3,1
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121		2	0,7
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211		2	0,7
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	2	4	3,8
Ouvriers	132			
Autres	133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**ENTRÉES**

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205			
305			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

73	25/01/2022	BE 0676.776.324	16	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	22018.00474	M-app 1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **WILFRIED**
 Forme juridique: Société coopérative
 Adresse: Rue Charles Martel N°: 8 Boîte:
 Code postal: 1000 Commune: Bruxelles
 Pays: Belgique
 Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de: Bruxelles, francophone
 Adresse Internet:

Numéro d'entreprise BE 0676.776.324

Date de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts. 13-06-2017

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du 20-01-2022

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01-07-2020 au 30-06-2021

Exercice précédent du 01-07-2019 au 30-06-2020

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

M-app 6.2, M-app 6.3, M-app 6.4, M-app 7.1, M-app 7.2, M-app 8, M-app 9, M-app 10, M-app 12, M-app 13, M-app 14, M-app 15, M-app 16

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS
ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION
OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

VERBEEREN FRANCOIS

RUE DE DANEMARK 29/2
1060 Saint-Gilles
BELGIQUE

Administrateur

JARDON QUENTIN

AVENUE DE LA COURONNE 247/2
1050 Ixelles
BELGIQUE

Administrateur

BRABANT FRANCOIS

RUE CHARLES WEROTTE 59/0000
5000 Namur
BELGIQUE

Administrateur délégué

MAROY ALEXIS

Administrateur
Avenue Michel-Ange 66/003
1000 Bruxelles
BELGIQUE

Administrateur

BLACKMAN VICTORIA

Administrateur
Rue du Vivier 17
1050 Ixelles
BELGIQUE

Administrateur

DE THIER TANGUY

Administrateur
Avenue Schlogel 43
5590 Ciney
BELGIQUE

Administrateur

GUISSET MONIQUE

Administrateur

N°	BE 0676.776.324		M-app 2.1
----	-----------------	--	-----------

Au Passou 22/1
4053 Embourg
BELGIQUE

Administrateur

IZZARELLI CINDYA

Administrateur
Av Rogier 306/5
1030 Schaerbeek
BELGIQUE

Administrateur

N°	BE 0676.776.324		M-app 2.2
----	-----------------	--	-----------

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
IXO FACTO SRL BE 0758.511.888 Rue des Frères Poels 7/a 1325 Dion-Valmont BELGIQUE	52320786	A B

* Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	8.048	14.631
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	7.764	14.196
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	259	410
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	259	410
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	25	25
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	150.138	149.691
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	14.672	22.647
Stocks		30/36	14.672	22.647
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	35.929	26.549
Créances commerciales		40	34.156	17.549
Autres créances		41	1.773	9.000
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	65.892	100.334
Comptes de régularisation		490/1	33.645	162
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	158.186	164.322

Ann.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Apport	10/15	15.251	115.977
Disponible	10/11	272.700	231.600
Indisponible	110	248.200	
Plus-values de réévaluation	111	24.500	231.600
Réserves	12		
Réserves indisponibles	13	4.500	4.500
Réserves statutairement indisponibles	130/1	500	500
Acquisition d'actions propres	1311	500	500
Soutien financier	1312		
Autres	1313		
Réserves immunisées	1319		
Réserves disponibles	132		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	133	4.000	4.000
(+)/(-)	14	-261.949	-120.123
Subsides en capital	15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net	19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	16		
Provisions pour risques et charges	160/5		
Pensions et obligations similaires	160		
Charges fiscales	161		
Grosses réparations et gros entretien	162		
Obligations environnementales	163		
Autres risques et charges	164/5		
Impôts différés	168		
DETTES	17/49	142.935	48.345
Dettes à plus d'un an	17		
Dettes financières	170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	172/3		
Autres emprunts	174/0		
Dettes commerciales	175		
Acomptes sur commandes	176		
Autres dettes	178/9		
Dettes à un an au plus	42/48	83.908	48.345
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42		
Dettes financières	43		
Etablissements de crédit	430/8		
Autres emprunts	439		
Dettes commerciales	44	33.294	34.578
Fournisseurs	440/4	33.294	34.578
Effets à payer	441		
Acomptes sur commandes	46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	45	50.613	13.767
Impôts	450/3	10.939	4.176
Rémunérations et charges sociales	454/9	39.675	9.591
Autres dettes	47/48		
Comptes de régularisation	492/3	59.027	
TOTAL DU PASSIF	10/49	158.186	164.322

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute (+)/(-)		9900	29.065	-24.498
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62	141.620	54.010
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	6.583	6.475
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4	9.460	
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	10.430	5.376
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-139.029	-90.359
Produits financiers		75/76B	1	69
Produits financiers récurrents		75	1	69
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières		65/66B	2.798	1.121
Charges financières récurrentes		65	2.798	1.121
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	-141.826	-91.411
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	-141.826	-91.411
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	-141.826	-91.411

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	-261.949	-120.123
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-141.826	-91.411
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-120.123	-28.712
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	-261.949	-120.123
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXXXX	32.160
8029		
8039		
8049		
8059	32.160	
8129P	XXXXXXXXXXXX	17.964
8079	6.432	
8089		
8099		
8109		
8119		
8129	24.396	
21	7.764	

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXXXX	454
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169		
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	454	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXXXX	43
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	151	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	195	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22/27	259	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXXXX	25
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	25	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	28	25	

N°	BE 0676.776.324	M-app 6.5
----	-----------------	-----------

RÈGLES D'ÉVALUATION

REGLES D'EVALUATION

PRINCIPE

Les règles d'évaluation sont fixées conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et associations.

Aux fins d'un rendu fidèle, il n'y aura aucune dérogation aux règles de valorisation précitées.

Le compte de résultat n'est pas notablement influencé par des produits et des charges imputables à une quelconque autre année comptable.

Les chiffres des années comptables consécutives sont comparables.

REGLES PARTICULIERES

Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif : Néant

Frais de restructuration :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration n'ont pas été portés à l'actif; dans l'affirmative; cette inscription à l'actif se justifie comme suit : Néant

Immobilisations incorporelles :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend () EUR

La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill n'est pas supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit : Néant

Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles n'ont pas été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se Justifie comme suit : Néant

Amortissements actés pendant l'exercice :

- 1.Frais d'établissement - 100%
- 2.Immobilisation Incorporelles - 20%
- 3.Matériel de bureau et mobilier - 20%(min) et 33,33%(max)
- 4.Autres immobilisations corpor. - 10%(min) et 20%(max)

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire. Tous les amortissements se font au prorata du temps dès premier du mois qui suit le mois de l'acquisition, en mois entiers et par minimum d'un mois.

Les frais complémentaires peuvent être amortis au même rythme que les actifs dont il s'agit.

Des amortissements complémentaires ou exceptionnels sont comptabilisés lorsque par suite de l'obsolescence technique ou de la modification des circonstances économiques ou technologiques, la valeur comptable est supérieure à la valeur d'usage pour la société.

Les immobilisations corporelles dont la durée d'usage n'est pas limitée font l'objet de réductions de valeur sur immobilisés corporels, afin de tenir compte à la clôture de l'année comptable de dépréciations définitives ou non.

Les immobilisés corporels mis hors d'usage, ou qui ne contribuent plus durablement à l'activité de la société, font le cas échéant objet d'un amortissement exceptionnel, afin de faire concorder leur valeur de réalisation probable.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Participations

Les actions et parts sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition, à l'exclusion des frais complémentaires, qui ressortent du compte de résultat.

Une analyse de leur valeur est effectuée annuellement et individuellement.

Cette analyse de la valeur se fait d'après la valeur comptable patrimoniale nette des actions ou de la valeur contractuelle présumée en cas de cession, ou selon les critères utilisés lors de l'acquisition des parts si la participation fut acquise à un prix divergeant de sa valeur comptable, ou encore selon la méthode de l'actif net réévalué (actif net + plus-values latentes - moins-values latentes +/- impact fiscal).

Des réductions de valeur sont appliquées lorsque la valeur estimée, calculée comme expliqué ci-dessus, s'avère inférieure à la valeur comptable et lorsque, la dépréciation est durable, ce que justifient la position, la rentabilité, la valeur de réalisation présumée et les perspectives de la participation.

Les réductions de valeur sont reprises lorsque la valeur estimée est supérieure à la valeur comptable qui tenait compte de réductions de valeur et ce pour autant que, la différence soit de nature durable.

CREANCES ET AUTRES CAUTIONNEMENTS EN NUMERAIRE

Ces créances, matérialisées par des effets, ou non, destinées à un appui durable et les cautionnements en numéraire, versés à titre de garantie permanente entre autres à des pouvoirs publics et des entreprises d'utilité publique, sont inscrites sous cette rubrique à leur valeur nominale. Ces créances sont prises en charge totalement ou partiellement si elles font l'objet d'une remise de dette irrévocable.

Ces créances sont sujettes à réduction de valeur s'il y a doute, pour le tout ou partie, sur leur paiement à la date d'échéance.

CREANCES A PLUS D'UN AN

Ces créances se comptabilisent à leur valeur nominale. Des réductions de valeur sont appliquées si le tout ou une partie de créances sont douteuses quant à leur paiement à la date d'échéance, de même lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture comptable annuelle est inférieure à leur valeurs nominale.

STOCK

Le stock est comptabilisé à sa valeur d'acquisition et/ou à son coût variable de production.

Une analyse de sa valeur est effectuée annuellement.

Des réductions de valeur sont appliqués lorsque la valeur estimée s'avère inférieure à la valeur comptable et lorsque, la dépréciation est durable, ce que justifient la position, la rentabilité, la valeur de réalisation.

CREANCES A UN AN AU PLUS

Ces créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Il est appliqué des réductions de valeur s'il y a doute sur les paiements à l'échéance pour le tout ou pour une partie, de même si leur valeur de réalisation à la date de la clôture annuelle est inférieure à leur valeur nominale.

En vertu de la règle qui précède, des réductions de valeur intégrale sont comptabilisées sur les créances sur clients dont la solvabilité est minée, sur des créances contestées et sur des créances honorées avec une lenteur anormale.

PLACEMENTS DE TRESORERIE ET MOYENS DISPONIBLES

Ces placements se comptabilisent à leur valeur nominale.

COMPTE DE REGULARISATION DE L'ACTIF

Les charges constatées d'avance comprennent des coûts au prorata exposés en cours de l'année comptable, mais qui sont mis à charge de l'année comptable suivante. Les produits acquis, c'est-à-dire les produits au prorata qui ne seront encaissés que dans le courant de l'année comptable suivante, mais qui sont relatés à l'année comptable écoulée, sont également mentionnés ici.

Les produits, ou leurs parties, dont l'encaissement surviendra l'année suivante ou plus tard, mais qui sont relatés à l'année comptable présente, sont comptabilisés pour leur part relative à l'année comptable.

DOTATIONS POUR RISQUES ET CHARGES, PROVISIONS

Les dotations pour risques et charges doivent selon leur genre couvrir des pertes ou des coûts nettement précisés qui sont probables ou certains à la date du bilan, mais dont le montant n'est pas certain.

Chaque année on consacrerait un examen complet aux dotations constituées précédemment à des fins de couverture de risques et de coûts auxquels la société est exposée. Les dotations pour risques et charges qui ne répondent pas à l'activité courante de la société, sont comptabilisées en résultat exceptionnel.

Au cas où l'évaluation, en l'absence de critères de valorisation objectifs, des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dévalorisations est inévitable et très incertaine, ce fait est mentionné dans les annexes du compte annuel si les montants concernés peuvent être importants.

DETTES A PLUS D'UN AN

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

DETTES A UN AN AU PLUS

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

La provision pour pécule de vacances à payer est comptabilisée en tenant compte des montants admis par l'administration fiscale sur base des obligations légales et conventionnelles.

COMPTE DE REGULARISATION DU PASSIF

N°	BE 0676.776.324		M-app 6.5
----	-----------------	--	-----------

Il s'agit de coûts au prorata, qui ne seront payés que dans une année comptable postérieure, mais qui concernent l'année comptable écoulée. Ces coûts sont valorisés à leur valeur nominale. Il s'agit aussi des produits à régulariser, c'est-à-dire le prorata des produits encaissés dans le courant de l'année comptable ou de l'année précédente, mais qui concernent une année comptable postérieure.

DEVICES ETRANGERES

Les actifs et passifs circulants, exprimés en devises étrangères, sont convertis à l'aide du cours de clôture en fin d'année comptable. Les différences de conversion sont globalisées, devise par devise. Si la différence de conversion obtenue est négative, elle est mise à charge du résultat. Si la différence de conversion est positive, elle est traitée par les comptes de régularisation.

N°	BE 0676.776.324	M-app 6.6
----	-----------------	-----------

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

Extrait du conseil d'administration du 29 novembre 2021 :

" Validation de l'exercice comptable clôturé (cf. dia 4)

o On garde le même niveau de ventes malgré le fait que nous éditons deux fois plus de magazines.

o Des réajustements ont été demandés au comptable pour l'année 4 : 60.000 € de revenus ont été reportés sur 2021, 2022 et 2023 à cause des abonnements de deux ans. Et parce que nous sommes une société en croissance.

o Les subsides (aide à la presse périodique) : le premier en novembre et le second 6 mois plus tard, tous les deux dans l'année 4 (2020-2021).

o Les 14.000 € d'aides Covid reçus en 2020 ne sont pas cumulables avec les subsides à la presse périodique, dont le plafond est de 200.000 € sur trois ans (règle des minimis). Nous recevons donc seulement 48.000 € l'an prochain. C'est une mauvaise chose mais on ne pouvait pas le savoir.

o Dans la rubrique " Autres " 8.300 € de publicité sont compris dans les 9.529 €.

o Les frais postaux sont passés de 6.000 à plus de 19.000 €. C'est une énorme augmentation, qu'on ne s'explique pas totalement.

o Tous les numéros sont valorisés à 50% de leur prix de production (variable) sauf le dernier numéro de chaque titre qui est valorisé à 100%.

oo Les salaires ont triplé entre l'année 3 et l'année 4.

oo Prévision pour l'année 5 : 180.000 € sur base du payroll actuel.

oo Résultat de l'année 4 : - 64.843 €.

oo L'exercice décalé est embêtant du point de vue comptable.

Validation à l'unanimité."

" Le conseil d'administration du 21 décembre 2021 a validé la justification de continuité des activités de Wilfried SC. Différents leviers vont être sollicités pour refinancer la coopérative.

Différents scénarii ont été proposés (voir le rapport spécial du CA du 21 décembre 2021), et tous vont dans le sens de la continuité :

1. Soit par le rachat ou l'adossment à un groupe de presse ou d'éditeurs si la levée de fonds est inférieure à 170 k

2. Soit en faisant un appel public en complément si la levée de fonds est supérieure à 170 k, mais inférieure à 350 k

3. Soit grâce à un redéploiement en standalone si la levée de fonds est égale ou supérieure à 350 k

La coopérative prévoit d'arriver à l'équilibre budgétaire à l'horizon 2024, permettant d'assurer la pérennité et le redéploiement de ses activités.

Validation à l'unanimité."

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	
		(exercice)	(exercice)	(exercice)	(exercice précédent)	
Nombre moyen de travailleurs	100	1	2,1	2,4	ETP	1 ETP
Nombre d'heures effectivement prestées	101	1.857	2.373	4.230	T	844 T
Frais de personnel	102			108.159	T	T

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	1		3,2
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	1		2,5
Contrat à durée déterminée	111		1	0,7
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	1		2,3
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	1		2,3
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121		1	0,9
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211		1	0,9
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	1		3,2
Ouvriers	132			
Autres	133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205		3	1,1
305		2	

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	